



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26-08-2026

L'an deux mille vingt-six, à 10h00.

Nombre de Conseillers

▪ En exercice	7
▪ Présents	7
▪ Votants	7
▪ Absents	0
▪ Exclus	0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- DOUROV Dominique
- RAHAB Razika
- BALDINI Murielle
- LALOT Lydie

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur BARRIERE Joël a été nommé secrétaire de séance

Date de Convocation : 26/08/2026

Date d'affichage : 26/08/2026

Objet : D-2026-09-05 : CASA-Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°cc.2026.224 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en date du 26 juin 2026 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a pour objet d'évaluer le coût des transferts de compétences entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres et d'établir un rapport retraçant la méthodologie et les montants évalués ;

AR Prefecture

006-210601076-20260829-D_2026_09_05-DE
Reçu le 29/09/2026

Considérant que la composition de cette commission prévoit, pour la commune de la Roque-en-Provence, la désignation d'un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant ;

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de procéder, par délibération de son conseil municipal, à la désignation de son membre titulaire et de son membre suppléant au sein de la CLECT ;

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur ARGENTI Alexis en qualité de membre titulaire et Monsieur BARRIERE Joël en qualité de membre suppléant de la commune de La Roque-en-Provence au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

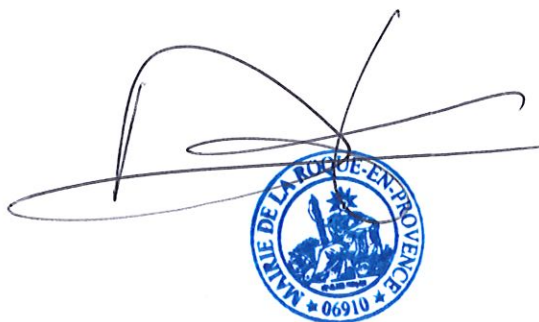
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

A L'UNANIMITE.

- De désigner Monsieur ARGENTI Alexis en qualité de membre titulaire de la commune de la Roque-en-Provence au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
- De désigner Monsieur BARRIERE Joël en qualité de membre suppléant de la commune de la Roque-en-Provence au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE" around the perimeter and the number "06910" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a figure holding a staff.

AR Prefecture

006-210601076-20260829-D_2026_09_05-DE
Reçu le 29/09/2026